



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2024 À 18H30

Nombre membres élus : 23

Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 17

Représentés : 06

Votants : 23

Absents : 00

Date de la convocation :

3 juillet 2024

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;

Rémi PIET, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;

Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers municipaux.

ABSENT(S) PRÉSENTÉ(S) : Isabelle BESSE donne procuration à Gilbert DODOGARAY, Christiane HIPPOLYTE donne procuration à Pearl HIPPOLYTE, Sophie PARADOT donne procuration à Rémi PIET, Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE, Franck DUMARTIN donne procuration à Christian LAPEYRE, Christophe BOURDIEU donne procuration à Enzo BORTOLATO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas MUZOTTE

**DÉLIBÉRATION N° 055 07 2024 – ACCUEILS DES CLASSES DES ÉCOLES D'AMBÈS À LA
MÉDIATHÈQUE : CHARTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Présentation par Muriel JOLIVET

Vu la délibération n° 066 12 2017 en date du 18 décembre 2017 relative au partenariat entre la Médiathèque municipale et les écoles d'Ambès,

La Commission Culture, réunie le 12 juin 2024 propose de mettre à jour la charte des accueils de classes en Médiathèque, en apportant les modifications suivantes :

- Pour les classes de l'école maternelle, chaque classe a droit à un créneau « jeux de société » par trimestre, en plus des séances habituelles,
- Les classes peuvent se voir proposer des séances comprenant du multimédia, mais pas de façon systématique (selon les niveaux),
- Les enseignants peuvent emprunter des livres ou revues pour le groupe classe en plus des documents sélectionnés par les élèves. Il est possible pour les classes d'emprunter un jeu de société pour une durée d'un mois,
- La carte délivrée est nominative au nom de la classe,
- Le titulaire de la carte est l'enseignant en charge de la classe concernée,
- Si l'enseignant fait le choix de laisser les élèves emporter seuls leurs livres à la maison, il reste seul responsable, ainsi que l'école,
- En cas de perte ou de détérioration des documents, le rachat ou le remboursement est à la charge de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la charte des accueils de classes des écoles d'Ambès au sein de la Médiathèque municipale, ci annexée, pour une durée d'1 an, à compter du 01/09/2024,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document avec les enseignants ou les directeurs des écoles d'Ambès.

Fait et délibéré le 10 juillet 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY



Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20240710-DEL-2024-055cor-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024